



ROULE D'OR PREP 4

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du Lundi 4 juillet 2011

A 9 h 00– à LA ROCHE BERNARD

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **Lundi 4 juillet 2011 à 9 h 00** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche Bernard, sous la Vice-Présidence de Monsieur Jo BROHAN.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- Monsieur Yves DANIEL, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Jean-Pierre LETOURNEL, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Monsieur Thierry TRAVERS, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Monsieur Jean-François GUERIN, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan
- Monsieur Joël LABBE, Conseiller Général du Morbihan
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Général du Morbihan

ABSENTS EXCUSES

- Monsieur René LEROUX, Conseiller Général de Loire-Atlantique (Pouvoir à Y.Mahé)
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Général du Morbihan (Pouvoir à J. BROHAN)

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

- Monsieur Bernard PAILLOT, Payeur Départemental de Loire Atlantique
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Vice-Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du Lundi 4 juillet 2011

A 9 h 00- à LA ROCHE BERNARD

Après avoir constaté que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le 1^{er} Vice-Président ouvre la séance.

Conformément aux statuts de l'Institution, le doyen d'âge, assisté du membre le plus jeune qui remplit les fonctions de secrétaire, préside la séance.

En vertu de l'article 16 des statuts : le Conseil d'Administration élit au scrutin uninominal en son sein, un Président, un premier Vice-Président, un deuxième Vice-Président, un Secrétaire et deux assesseurs. Ceux-ci composent la Commission Permanente. Chaque Département doit compter deux représentants dans la Commission Permanente.

Il est procédé à l'élection d'une nouvelle Commission Permanente après chaque renouvellement partiel du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration élit également des membres suppléants à la Commission Permanente. Cette élection se fait dans les mêmes conditions que pour les titulaires, à l'exception du poste de Président pour lequel il n'est pas prévu de suppléant, cette fonction revenant de droit au Premier Vice-Président, ou, à défaut, au deuxième Vice-Président.

I – ELECTION DU PRESIDENT

Il est procédé à un vote à bulletins secrets, dont le résultat est le suivant :

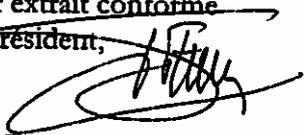
- VOTANTS : 12
- BULLETINS BLANCS OU NULS : 2
- SUFFRAGES EXPRIMES : 10

- Ont obtenu : **Monsieur Jean-François GUERIN : 10 voix**

Monsieur Jean-François GUERIN est élu Président de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine.

Pour extrait conforme

Le Président,



Jean-François GUERIN